



Le Maire propose au Conseil municipal,

- De fixer le nombre de membres au sein du conseil d'administration du CCAS à :
  - 4 Membres Elus
  - 4 Membres nommés

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSENTENTION : 0

Les membres élus au sein du conseil municipal le sont par scrutin de liste, à la proportionnelle au plus fort reste et à scrutin secret.

Le Maire invite les conseillers municipaux candidats à se constituer en liste de quatre noms.

Deux listes de candidats ont été déposées :

| LISTE A            | LISTE B         |
|--------------------|-----------------|
| Lydie GAGNON       | Amaury DE JESSÉ |
| Martine BUENO      | Sophie PIEL     |
| Francine CHIAPELLO |                 |
| Antoine COLOMB     |                 |

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin de vote, inséré dans l'enveloppe de scrutin fournie, dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Résultats du premier tour du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote = 0
- Nombre de votants = 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls = 0
- Nombre de suffrages blancs = 0
- Nombre de suffrages exprimés = 19

| Nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste | Nombre de suffrages obtenus | Siège(s) obtenu(s) selon le mode de calcul du scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste |
|---|-----------------------------|--|
| Lydie GAGNON  | 15                          | 3  |
| Amaury DE JESSÉ   | 4                           | 1  |

À la suite du dépouillement, Monsieur le Maire proclame les membres élus au Conseil d'Administration du CCAS :

- Lydie GAGNON
- Martine BUENO
- Francine CHIAPELLO
- Amaury DE JESSÉ

Les membres « associatifs » du CCAS seront nommés ultérieurement par arrêté du Maire.

#### 4. **DECISIONS DU MAIRE**

*Rapporteur : Daniel Gagnon*

| Décisions n° | Objets   |
|--------------|--|
| 01-2026      | Annulation de la décision 31/2025 du 20 juin 2025  |
| 02-2026      | Demande de subvention CD13, rénovation de la chapelle St Vincent   |
| 03-2026      | Désignation avocat dans le cadre de l'affaire M. MICHEL  |
| 04-2026      | Bourse au BAFA   |
| 05-2026      | Demande de subvention CD 13, acquisition lave-vaisselle cantine scolaire   |
| 06-2026      | Demande de subvention CD 13, acquisition véhicule utilitaire KANGOO  |
| 07-2026      | Convention d'occupation précaire M. MATHIEU - Gîte n°2 périodes du 27/07/2026 au 29/07/2026 et du 25/06/2026 au 28/07/2027 |
| 08-2026      | Convention d'occupation précaire Mme HAINAULT – Gîte n°1 période du 01/04/2026 au 30/06/2026                               |

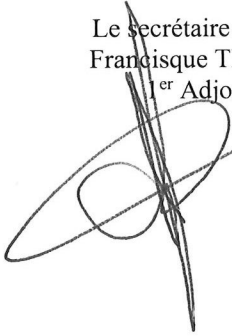
**5. QUESTIONS DIVERSES**

*Rapporteur : Daniel Gagnon*

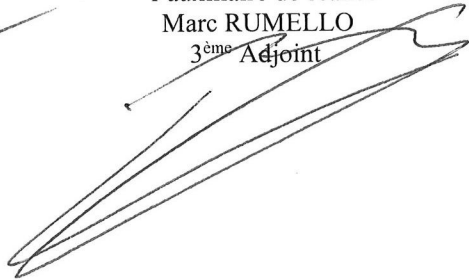
*Sans objet.*

La séance est levée à 19h13


Le secrétaire de séance  
Francisque TEYSSIER  
1<sup>er</sup> Adjoint



l'auxiliaire de séance  
Marc RUMELLO  
3<sup>ème</sup> Adjoint



Le président de séance  
Daniel GAGNON  
Maire



The stamp is circular with the text "MAIRIE de CORNILLON" at the top and "Bouches-du-Rhône" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner, with the motto "VERITAS LIBERABIT VOS" below it.